

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFERT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.012

*L'An Deux Mille Un, le 6 février à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.*

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

29 JANVIER 2001

29 JANVIER 2001

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoint

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER  
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER

**ABSENTS-EXCUSES** : Mme BARRAUD-DUCHERON, M QUENTIN.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 29  
Nombre de Votants : 31

Melle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : EXTENSION DU GARDEN-BRIDGE

**VOTE** : UNANIMITE

La Ville de ROYAN s'est portée candidate pour accueillir le siège du Comité de Vendée-Charentes-Poitou de Bridge qui est actuellement implanté à COGNAC et qui regroupe cinq départements (Charente-Maritime, Charente, Deux-Sèvres, Vienne et Vendée).

L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit, au-delà de l'implantation du siège, d'accueillir plus de 50 finales de bridge par an à un niveau régional et inter-régional, d'amener une activité non négligeable hors saison estivale et de fournir aux équipements touristiques hôteliers et commerciaux de la Ville une nouvelle ressource économique.

Le projet de la Ville de ROYAN, axé sur la valorisation de la structure existante dénommée Garden-Bridge, a été retenu par le Comité Directeur Vendée-Charentes-Poitou lors de sa réunion qui s'est tenue fin novembre 2000.

Un programme prévisionnel de l'opération a été établi par les Services Techniques en collaboration avec les futurs utilisateurs du site. La réalisation de l'opération nécessite d'une part l'agrandissement et le réaménagement des locaux existants, d'autre part le déplacement de l'abri de stockage de la terre battue nécessaire à l'entretien des cours de tennis.

Un recensement préalable de maîtres d'oeuvre qualifiés a été engagé par la Ville en vue de retenir un architecte conformément à la loi MOP. A la suite de cette consultation, le Cabinet ARCHIPEL a été retenu pour mener à bien l'opération.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à faire procéder aux dépôts des permis de démolir et de construire nécessaires à l'extension et au réaménagement du Garden-Bridge.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- CONSIDERANT la nécessité de construire l'extension du Garden-Bridge de ROYAN,
- VU l'avis de la Commission des Travaux en date du mercredi 24 janvier 2001,
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à faire procéder aux dépôts des permis de construire et de démolir et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 8 février 2001  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**